Credit[MD] Plus

Herbicide Liquide

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

SOLUTION

ATTENTION IRRITANT

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Credit [MD] est une marque déposée
de Nufarm Limited

GROUPE	9	HERBICIDE

GARANTIE:
Glyphosate ... 360 g e.a./L,
présent à l'état de sel isopropylamine

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS L'EST DU CANADA.

HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA SUPPRESSION NON SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES.

NO. D'HOMOLOGATION 27950
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT 4

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE 4

3.0 PRÉCAUTIONS 4
3.1 Premiers Soins 4
3.2 Renseignements Toxicologiques 5
3.3 Dangers Pour L'Environnement 5
3.4 Dangers Chimiques Ou Physiques 5
3.5 Entreposage 5
3.6 Élimination 5

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 6

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION 8
5.1 Précautions 8
5.2 Renseignements sur l'équipement 9

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES 10
6.1 Mauvaises Herbes Annuelles 10
6.2 Mauvaises Herbes Vivaces 11
6.3 Arbres et broussailles 12

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES 12
7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide Credit Plus 13
7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir 14
7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs 16
7.4 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles 16
7.5 Suppression des mauvaises herbes dans le soya non sensible au glyphosate, c.-à.d. les variétés Roundup Ready 17
7.5.1 Mélange en Réservoir 18
7.6 Suppression des mauvaises herbes dans le maïs non sensible au glyphosate, c.-à.d. les variétés Roundup Ready 19

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES
8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide liquide Credit Plus 21
8.2 Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces 24
8.2.1 Chiendent 24

CREDIT PLUS-F.indd 2 9/30/08 10:22:43 AM

8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs 24
8.2.3 Chardon des champs 24
8.2.4 Linaire vulgaire 25
8.2.5 Pissenlit 25
8.2.6Suppression de la luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D 25
8.2.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces 25

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES 26
9.1 Avant la plantation – Toutes les cultures 27
9.2 Traitement du chaume après la récolte 27
9.3 Traitement localisé 27
9.3.1 Restrictions sur le pâturage 27
9.4 Traitments sur les systèmes de cultures avec travail minimal ou nul du sol 27
9.4.1 L'herbicide liquide Credit Plus avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine) 28
9.4.2 L'herbicide liquide Credit Plus avec Pardner 28
9.4.3 L'herbicide liquide Credit Plus avec Pursuit 28
9.4.4 L'herbicide liquide Credit Plus avec MCPA 28
9.4.5 L'herbicide liquide Credit Plus avec Buctril M 28
9.5 Légumineuses et graminées fourragères 29
9.6 Rénovation des pâturages 29
9.7 Production de semences fourragères 29
9.8 Application avant la récolte 29
9.8.1 Directives pour la période d'application avant la récolte 30
9.9 Plantations d'arbres 31
9.10 Arbres, vignes, arbustes fruitiers et autres cultures 31
9.11 Équipement sélectif 35

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES 36
10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles 37
10.2 Renseignements sur l'application - terres non agricoles 38
10.2.1 Application terrestre 39
10.2.2 Application aérienne (pour les emprises industrielles seulement) 39
10.2.3 Suppression de la salicaire pourpre 41
10.3 Application sélective pour les terres non agricoles 41
10.4 Gazons 41
10.5 Applications par injection pour tous les usages sur les terres non agricoles 42
10.6 Application aux souches 42

CREDIT PLUS-F.indd 3 9/30/08 10:22:43 AM

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; en post-levée dans les variétés de maïs et soya portant le gène Roundup Ready; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers, châtaigniers et noyer de siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperges, ginseng Nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

Réétiquetage ou remballage interdits.

Roundup Ready est une marque déposée de Monsanto Technology LLC. Monsanto Canada Inc. – Licencié.

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

Lire attentivement L'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

3.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT CAUSER UNE IRRITATION AUX YEUX. DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.
Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.
Pour de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistants aux produits chimiques pendant la manutention du produit, et durant les opérations de nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet du CropLife Canada, www.croplife.ca.

3.1 PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CREDIT PLUS-F.indd 4 9/30/08 10:22:43 AM

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX. Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION. Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

3.3 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser dans les endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau à usage domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES
Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE
Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION
CONTENANTS RECYCLABLES:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

CREDIT PLUS-F.indd 5 9/30/08 10:22:43 AM

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Ce produit est très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive d'embruns au-dessus des habitats sensibles. Une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats terrestres sensibles (forêts, boisés, brise-vents, haies, pâturages, terrains de parcours et bosquets). De même, une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats aquatiques sensibles (marécages, coulées, étangs, cuvettes des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, réservoirs, terres humides et habitats fauniques sur les rivages de ces plans d'eau). Éviter de contaminer ces zones lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement ou des contenants.

Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger.

L'herbicide liquide Credit Plus est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

CREDIT PLUS-F.indd 6 9/30/08 10:22:43 AM

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accentuent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections **"Suppression des mauvaises herbes annuelles"** (7.0) ou **"Suppression des mauvaises herbes vivaces"** (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisine de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensio-actifs, des pesticides, huiles herbicides ou autres matières que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:
Gestion de la résistance à l'herbicide liquide Credit Plus, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Credit Plus et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

CREDIT PLUS-F.indd 7 9/30/08 10:22:43 AM

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide Credit Plus ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES.

Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 kilomètres à l'heure ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES.

LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du

CREDIT PLUS-F.indd 8 9/30/08 10:22:43 AM

produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

REMARQUE: L'utilisation du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de l'herbicide liquide Credit Plus dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION
PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe – Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses mauvaises herbes.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires – Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses mauvaises herbes.

EQUIPEMENT MANUEL ET APPAREILS À GRAND VOLUME
(pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles" ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 1 pourcent de produit dans l'eau (1 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végetation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 2 pourcent (2 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

CREDIT PLUS-F.indd 9 9/30/08 10:22:43 AM

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'une lance, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF
Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les ROULEAUX et les MÈCHES, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "Équipement sélectif" (9.11).

ÉQUIPEMENT AÉRIEN (TERRES NON AGRICOLES SEULEMENT)
L'application aérienne du produit ne doit avoir lieu que conformément aux indications de la section «Application aérienne». Pour plus de précisions, voir la section 10.2.2.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES
Graminées Annuelles

Blé spontané
Triticum spp.
Brome des toits
Bromus tectorum
Digitaire astringente
Digitaria ischaemum
Digitaire sanguine
Digitaria sanguinalis
Échinochloa pied-de-coq
Echinochloa crusgalli
Folle avoine
Avena fatua
Ivraie de Perse
Lolium persicus
Maïs spontané
Zea mays
Orge spontané
Hordeum spp.
Panic d'automne
Panicum dichotomiflorum
Panic millet
Panicum miliaceum
Pâturin annuel
Poa annua
Sétaire géante
Setaria faberii
Sétaire glauque
Setaria glauca
Sétaire verte
Setaria viridis

Autres
Cuscute
Cuscuta spp.

CREDIT PLUS-F.indd 10 9/30/08 10:22:43 AM

Mauvaises Herbes Annuelles à Feuilles Larges

Abutilon
Abutilon theofrasti
Amarante à racine rouge
Amaranthus retroflexus
Amarante hybride
Amaranthus hybridus
Bourse-à-pasteur
Capsella bursa-pastoris
Canola (colza) spontané
Brassica spp.
Chénopode blanc
Chenopodium album
Crépis des toits
Crépis tectorum
Érigéron du Canada
Erigeron canadensis
Érodium circutaire
Erodium cicutarium
Gaillet grateron
Gallium aparine
Kochia à balais
Kochia scoparia
Laiteron potager
Sonchus oleraceus
Laitue scariole
Lactuca scariola
Lin spontané
Linum spp.
Lampourde glouteron
Xanthium strumarium
Mauve à feuilles rondes
Malva pusilla
Morelle à trois fleurs
Solanum triflorum
Morelle noire de l'Est
Solanum ptycanthum
Moutarde des champs
Sinapsis arvensis
Ortie royale
Galeopsis tetrahit
Petite herbe à poux
Ambrosia artemisiifolia
Renouée liseron
Polygonum convolvulus
Renouée de Pennsylvanie
Polygonum pensylvanicum
Renouée persicaire
Polygonum persicaria
Renouée scabre
Polygonum scabrum
Sagesse-des-chirurgiens
Descurania sophia
Saponaire des vaches
Saponaria vaccaria
Silène noctiflore
Silene noctiflora
Soude roulante
Salsola pestifer
Spargoute de champs
Spergula arvensis
Stellaire moyenne
Stellaria media
Tabouret des champs
Thlaspi arvense
Vesce à feuilles étroites
Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

Carex et Graminées Vivaces

Brome inerme
Bromus inermis
Chiendent
Agropyron repens
Muhlenbergie feuillée
Muhlenbergia frondosa
Orge queue d'écureuil
Hordeum jubatum
Pâturin comprimé
Poa compressa
Pâturin des prés
Poa pratensis
Quenouille à feuilles larges
Typha latifolia
Souchet comestible
Cyperus esculentus

CREDIT PLUS-F.indd 11 9/30/08 10:22:43 AM

Mauvaises Herbes Vivaces à Larges Feuilles

Apocyn chanvrin
Apocynum cannabinum
Armoise absinthe
Artemisia absinthium
Asclépiade commune
Asclepias syriaca
Chardon des champs
Cirsium arvense
Herbe à puce
Rhus radicans
Laiteron des champs
Sonchus arvensis
Cranson dravier
Cardaria draba
Linaigrette
Eriophorum chamissonis
Linaire vulgaire
Linaria vulgaris
Liseron des champs
Convolvulus arvensis
Luzerne
Medicago spp.
Patience crépue
Rumex crispus
Pissenlit
Taraxacum officinale
Renouée du Japon
Polygonum cuspidatum
Salicaire pourpre
Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne
Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.
Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.
Chèvrefeuille velu
Lornica villosa
Comptonie à feuilles d'asplénie
Comptonia peregrina
Érable
Acer spp.
Framboisier/Ronce remarquable
Rubus spp./ Rubus spectabilis
Kalmie à feuilles étroites
Kalmia angustifolia
Peuplier
Populus spp.
Pin
Pinus spp.
Pruche
Tsuga spp.
Rhododendron du Canada
Rhododendron canadenses
Douglas taxifolié
Pseudotsuga spp.
Saule
Salix spp.
Spirée à larges feuilles
Spiraea latifolia
Symphorine occidentale
Symphoricarpos occidentalis
Viorne cassinoide
Viburnum cassinoides

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

CREDIT PLUS-F.indd 12 9/30/08 10:22:43 AM

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

TAUX (L/ha)	**STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**	**COMMENTAIRES** (appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
0,75	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, notamment Agral 90 , Ag Surf et Companion™. S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 1,0 L/ha.
1,0	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (7.2).
1,25 – 1,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Consulter la section du mélange en réservoir pour les autres options de suppression (7.2). * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.
2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitaire sanguine et pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager annuel, vesce à feuilles étroites	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).
3,5	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).

Agral® est une marque déposée de Syngenta Protection des Cultures Canada, inc.
Ag Surf® est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée.
Companion© est une marque de commerce de Dow AgroSciences Canada Inc.

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les doses de 0,75 à 3,5 litres par hectare sont équivalentes à environ 8 à 35 mL/100m2, respectivement.

CREDIT PLUS-F.indd 13 9/30/08 10:22:44 AM

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	**TAUX** (L/ha)	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆**	**COMMENTAIRES** (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha. Consulter section 7.3)
L'herbicide liquide Credit Plus + Pardner	0,75 – 1,0 + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, Canola (colza) spontanée, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron* Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	Ce mélange en réservoir est homologué pour la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement. Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. * Appliquer l'herbicide liquide Credit Plus au taux de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Taux de 1,0 L pour la répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.
L'herbicide liquide Credit Plus + 2,4-D##	1,25 – 1,9 + 0,6 – 0,9[4] ou 1,2 – 1,5[5]	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready (1 à 4 feuilles)[4], bardanette épineuse[4], bardane[4], lampourde glouteron[4], plantain majeur[4], vergerette annuelle[4], caméline faux lin[4], fausse herbe à poux[4], salsifis majeur[4], moutarde[4] (sauf pour moutarde des chiens et moutarde tanaise), laitue scariole[4], herbe à poux[4], ansérine de Russie[4], bourse-à-pasteur[4], la grande ortie[4], mélilot[4], euphorbe à feuilles de thym[4], radis sauvage[4], tournesol[4] Canola (colza) spontané Roundup Ready (4 à 6 feuilles)[5], laiteron potager, stellaire moyenne[5], pourpier potager[5], moutarde des chiens[5], moutarde tanaise[5], chénopode glauque[5], séneçon vulgaire[5], galinsoga cilié[5], épervière[5], prunelle vulgaire[5], renouée des oiseaux[5], lépidie des champs[5], matricaire odorante[5], amarante fausse-blite[5], pourpier petite oseille[5], renouée scabre[5], amarante blanche[5], abutilon[5], Canola (colza) spontané[5]	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha. [4] Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g ma/ha). [5] Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g ma/ha). Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou aprés le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis.

CREDIT PLUS-F.indd 14 9/30/08 10:22:44 AM

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha. Consulter section 7.3)
L'herbicide liquide Credit Plus + MCPA### formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence	1,25 – 1,9 + 0,5 – 0,7[3] OU 0,5 – 1,0[4]	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse. Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Rundup Ready, 1 à 4 feuilles)[3,4], bardanette épineuse[5], bardane[5] (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin[5], sagesse-des-chirurgiens[5], chénopode blanc[5], moutardes[5] (sauf des chiens et tanaise), laitue scariole[5], herbe à poux[5], ansérine de Russie[5], bourse-à-pasteur[5], tarbouret des champs[5], vesce jageau[5], radis sauvage[5], tournesol[5].	La hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. *NE PAS utiliser ces taux sur des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha. [3] Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 - 0,7 L/ha (250-350 g ma/ha) avant les pois des champs. [4] Appliquer MCPA au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (250-500 g ma/ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs cultivé###, le maïs sucré###, le seigle et le lin. [5] Appliquer MCPA au taux de 0,7 – 1,0 L/ha (350-500 g ma/ha) seulement. Ce mélange en reservoir peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé###, le maïs sucré###, le lin et les pois des champs###.
L'herbicide liquide Credit Plus + L'herbicide Buctril M	1,25 – 1,9 + 0,5 – 1,0[1]	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse. Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse des chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***. Canola (colza) spontané (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)[1,2] Jusqu'au stade de 4 feuilles[2]: renouée scabre, persicaire pale, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais[3], soude roulante[3], matricaire inodore[4], tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon[5], neslie paniculée, morelle noire de l'Amérique.	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux sur des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha. [1] Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280-560 g ma/ha) pour toutes les cultures indiquées. [2] Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g ma/ha) seulement.

CREDIT PLUS-F.indd 15 9/30/08 10:22:44 AM

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha; agent tensio-actif à 350 mL/ha. Consulter section 7.3)
L'herbicide liquide Credit Plus + L'herbicide Buctril M	1,25 – 1,9 + 0,5 – 1,0[1]	Jusqu'au stade de 6 feuilles[2]: morelle à trois fleurs. Jusqu'au stade de 8 feuilles[2]: renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, velar fausse-girofliée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire. Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)[2]: chardon des champs, laiteron des champs.	[3] Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut. [4] Annuelles printanières seulement. [5] Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre velu et l'alpiste roseau.

◆ Pour la suppression de l'orge d'écureuil, consulter le tableau **"Suppression des mauvaises herbes vivaces"** (8.1).

* 0,56 kilogrammes ma/ha (2,4-D).

** Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

*** Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le maïs-cultivé, le maïs sucré et le pois des champs.

Banvel est une marque déposée de BASF Canada Inc.
Pardner et Buctril M sont des marques déposées de Bayer CropScience Inc.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE: Ajout d'un agent tensio-actif -- Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide liquide Credit Plus en vue de la suppression des mauvaises herbes nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

L'herbicide liquide Credit Plus, appliqué toute seule, ne supprimera pas les cultures spontanées portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes ainsi levées.

CREDIT PLUS-F.indd 16 9/30/08 10:22:44 AM

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections “Renseignements généraux” (4.0) et “Mélange et application” (5.0).

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L’HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

TAUX (L/ha)	**STADE DE CROISSANCE DU PLANT**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆**	**COMMENTAIRES** (appliquer dans 100 à 200 L d’eau/hectare)
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu’à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l’Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, asclépiade commune*, souchet comestible*, panic d’automne géniculé, panic millet	Il est possible de faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. * Répression seulement. Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n’aient pas dépassé la fin de la floraison.
2,5 – 5,0	De la première feuille trifoliée jusqu’à la fin de la floraison	Chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée	Une application simple au taux plus haut ou une deuxième application séquentielle à 2,5 L/ha améliorera la suppression dans les infestations sévères. Si on utilise des applications séquentielles à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour la suppression optimale sur les vivaces. Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n’aient pas dépassé la fin de la floraison. Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en croissance active et du stade de rosette jusqu’à une hauteur de 50 cm. Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et en hauteur de 10-20 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.

CREDIT PLUS-F.indd 17 9/30/08 10:22:44 AM

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, incluant asclépiade commune**, souchet comestible**, liseron des champs**	Appliquer le taux de 5,0 L/ha seulement une fois durant la saison. ** Ces mauvaises herbes seront aussi supprimées par les applications séquentielles de 2,5 L/ha. Laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour la suppression optimale. Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes n'aient pas dépassé la fin de la floraison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et en hauteur de 15-60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et en hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.

- Pour obtenir une meilleure suppression afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.5.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide liquide Credit Plus avec l'herbicide Pursuit

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec l'herbicide liquide Credit Plus à dose de 2,5 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chenopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet.

Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres de l'eau propre par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifolié du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommandée pour de fortes infestations de mauvaises herbes. Ce mélange en réservoir est recommandé surtout pour le soya Roundup Ready semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application.

Mélange: Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite l'herbicide liquide Credit Plus suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de l'herbicide liquide Credit Plus et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de soya non sensibles au glyphosate. Une seule application par saison de l'herbicide liquide Credit Plus à 2,5 litres par hectare mélange en réservoir avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

Consulter l'étiquette de Pursuit de l'information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

CREDIT PLUS-F.indd 18 9/30/08 10:22:44 AM

L'herbicide liquide Credit Plus avec l'herbicide Assure II

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES
2,5–5,0 L/ha L'herbicide liquide Credit Plus + 0,38 L/ha L'herbicide Assure II	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison.	Du maïs spontané portant le gène Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles du maïs.	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.

◆ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

La Suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready
Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide Credit Plus. Utiliser par hectare 2,5 à 5,0 litres d'herbicide liquide Credit Plus et 0,38 litre d'herbicide Assure II. Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter l'herbicide liquide Credit Plus selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de l'herbicide liquide Credit Plus et de l'herbicide Assure II au soya portant le gène Roundup Ready (non sensibles au glyphosate).

Lire sur l'étiquette de l'herbicide Assure II les autres précautions et instructions de manipulation.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DU MAÏS NON SENSIBLE AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

AVERTISSEMENT: appliquer l'herbicide liquide Credit Plus seulement aux variétés de maïs non sensibles au glyphosate (c.-à-d. Les variétés Roundup Ready).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DU MAÏS NON SENSIBLE AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)

TAUX (L/ha)	**STADE DE CROISSANCE DU PLANT**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆**	**COMMENTAIRES** (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silene noctiflore, érodium circutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits	Il est possible de faire une deuxième application pour contrôler les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade de huit feuilles.
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Asclépiade commune, souchet comestible, mauve à feuilles rondes, liseron des champs	Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs utiliser deux applications de 2,5 L/ha. Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à une hauteur de 15–60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et à une hauteur de 5–15 cm.
2.5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Muhlenbergie feuillée, chardon des champs, laiteron des champs	Une deuxième application séquentielle de 2,5 L/ha améliorera le contrôle dans les infestations sévères. Si on utilise des applications séquentielles à 2,5 L/ha, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application pour la suppression optimale sur les vivaces. Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade de huit feuilles. Chardon des champs et laiteron des champs devraient être en croissance active et du stade de rosette jusqu'au hauteur de 50 cm. Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à une hauteur de 10-20 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.

CREDIT PLUS-F.indd 20 9/30/08 10:22:44 AM

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5 + 0,75 – 1,0 kg ma/ha atrazine*	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule appication est désirée. Utiliser la plus forte dose d'atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
2,5 + 2,5 – 3,7 l'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule appication est désirée. Utiliser la plus forte dose de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes.

◆ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

* Les doses de 0,75 à 1,0 kilogramme par hectare d'acide équivalent d'atrazine équivalent sont équivalent à 1,56 à 2,08 litre par hectare Clean Crop Atrazine 80 ou Aatrex Liquide 480 ou 0,83 à 1,11 kilogrammes par hectare Aatrex Nine-0.

Marksman est une marque déposée de BASF Canada Inc.
Clean Crop Atrazine 80 est une marque de commerce de United Agri Products.
Aatrex liquide 480 est une marque de commerce, Aatrex Nine-O est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

CREDIT PLUS-F.indd 21 9/30/08 10:22:44 AM

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5	50 - 300	Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus de précisions. Pour les volumes d'eau supérieurs (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.
Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, des volumes d'eau supérieurs)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 – 7,0	50 – 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les doses les plus fortes que 2,5 L/ha donnerant une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les volumes d'eau supérieurs (i.e., 150-300 L/ha). Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus de précisions.
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	2,5	50 - 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chardons des champs" de la section 8.2.3 pour plus de précisions.
Chardon des champs	Stade du bouton ou après	4,75 – 7,0	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte) Stade du bouton à la pleine floraison	2,5 12	50 – 100 100 - 300	Consulter la section 9.9 "Avant la récolte" pour plus de précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous à l'étape idéale de suppression; un traitement de rappel peut s'imposer.

CREDIT PLUS-F.indd 22 9/30/08 10:22:44 AM

MAUVAISES HERBES	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Linaire vulgaire	Stade végétatif (terre en jachère) Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 - 100	Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère. Consulter les notes à la rubrique "Linaire vulgaire" de la section 8.2.4 (terre en jachère) ou 9.9 "Avant la récolte" pour plus de précisions.
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	3,7 – 5,0	50 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. Pour les applications printanières et la suppression par un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, consulter la section 8.2.6.
Pissenlit	< 15 cm > 15 cm Stade de la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5 3,75 – 5,0 2,5	50 – 100 50 – 300 50 – 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux. Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. Consulter la section 8.2.5 "Pissenlit" pour plus de précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 "Avant la récolte" pour plus de précisions.
Orge queue d'écureuil	Du semis à l'épiaison	2,5 – 5,0	50 - 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. Appliquer les plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Autres vivaces (consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	7 - 12	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

*** REMARQUE:** Pour le traitement localisé, appliquer 120 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m2. (Les doses de 2,5 à 12 litres par hectare sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100m2, respectivement).

CREDIT PLUS-F.indd 23 9/30/08 10:22:44 AM

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, **tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne:** appliquer au printemps 2,5 litres par hectare de l'herbicide liquide Credit Plus avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec l'herbicide liquide Credit Plus aux fins de suppression du chiendent:

Agral 90, Ag Surf, Companion, Frigate[MD]

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

Frigate[MD] est une marque déposée de Syngenta Protection des Cultures Canada, Inc.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtière de l'automne.

Mélanges En Réservoir De L'herbicide Liquide Credit Plus Et De Banvel

Pour la suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) pour les résidus de culture, appliquer 1,7 litres par hectare de l'herbicide liquide Credit Plus et 1,25 litres par hectare de Banvel dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. En outre, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non-ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

CREDIT PLUS-F.indd 24 9/30/08 10:22:45 AM

Sur les résidus de culture, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée meurtrière.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs-cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

On peut traiter le linaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à et incluant la pleine floraison. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6SUPPRESSION DE LUZERNE AVEC UNE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide liquide Credit Plus et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 2,5 à 5,0 litres de l'herbicide liquide Credit Plus par hectare. Après une application printanière de ce mélange en réservoir, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de l'herbicide liquide Credit Plus quand les herbes vivaces pullulent.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section "Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide liquide Credit Plus" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

CREDIT PLUS-F.indd 25 9/30/08 10:22:45 AM

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroit l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application [consulter les tableaux des recommandations (sections 7.1 et 8.1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe].

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, de canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), des pois, des lentilles, de soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), des haricots communs secs, de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), et des fourrages. On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés de maïs, ou de soya qui portent le gène Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).**

CREDIT PLUS-F.indd 26 9/30/08 10:22:45 AM

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué aux résidus de culture, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre un regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plant soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux même taux et aux même stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 1 pourcent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 pourcent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 1 pourcent consiste en 1 litre de l'herbicide liquide Credit Plus dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 1 ou 2 pourcent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section **"Équipement d'application"** (5.2).

9.3.1 Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. NE PAS **APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LE BÉTAIL OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

9.4 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT DES CÉRÉALES, DES OLÉAGINEUSES, DES LÉGUMINEUSES, DES FOURRAGES, DU MAÏS ET DES POMMES DE TERRE)

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

9.4.1 On peut appliquer l'herbicide liquide Credit Plus avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine) pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide Credit Plus mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.4.2 On peut appliquer l'herbicide liquide Credit Plus avec bromoxynil (Pardner) pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide Credit Plus mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de précisions.

9.4.3 On peut appliquer l'herbicide liquide Credit Plus avec Pursuit® pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'herbicide liquide Credit Plus supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit® est une marque déposée de BASF Canada Inc.

9.4.4 On peut appliquer l'herbicide liquide Credit Plus avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé (la formulation d'amine seulement), le maïs sucré (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de champs (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide Credit Plus mélangé en réservoir" (section 7.2) pour plus de précisions.

9.4.5 On peut appliquer l'herbicide liquide Credit Plus avec l'herbicide Buctril M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée,

CREDIT PLUS-F.indd 28 9/30/08 10:22:45 AM

plantules de brome des prés, plantules d'agropyre velu et l'alpiste roseau avant le semis. Consulter le tableau , "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide liquide Credit Plus mélangé en réservoir" (section 7.2) pour plus de précisions.

9.5 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.6 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant le levée de la culture.

9.7 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.8 SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DU LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS VIVACE TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, du asclépiade commune, du linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'herbicide liquide Credit Plus peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate) et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide liquide Credit Plus peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

CREDIT PLUS-F.indd 29 9/30/08 10:22:45 AM

L'herbicide liquide Credit Plus devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 2,5 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 2,5 à 5,0 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "Directives pour la période d'application avant la récolte" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécages), les plantations brise-vent, les boisés, la végétation croissant sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre la dernière bande d'aspersion et le début ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

9.8.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	DIRECTIVES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Goussses vont du jaune au vert; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des graines sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.

CREDIT PLUS-F.indd 30 9/30/08 10:22:45 AM

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	DIRECTIVES
LENTILLES	Moins de 30	Les plus basses (15% du fond) gousses sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% sont tombé des feuilles originales.
SOYA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombés.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

9.9 PLANTATIONS D'ARBRES

Brise-vent Et Sujets De Pépinière (Espèces Ligneuses Ornementales)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon à préparer le terrain avant le mise en terre, ou bien à appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vents ou pépinières établies les espèces suivantes:

Feuilles

Caragana - *Caragan spp.*
Cerisier - *Prunus spp.*
Chalets (Olives de Russie) - *Elaegnus spp.*
Érable - *Acer spp.*
Frêne - *Fraxinus spp.*
Orme - *Ulmus spp.*
Lilas - *Syringa spp.*
Peuplier - *Populus spp.*
Saule - *Salix spp.*
Sorbier - *Sorbus spp.*

Conifères

Épinette - *Picea spp.*
Genévrier - *Juniperus spp.*
If - *Taxus spp.*
Pin - *Pinus spp.*
Sapin - *Abies spp.*

REMARQUE: L'utilisation de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS TRAITER les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.10 ARBRES, VIGNES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un appareil manuel ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Consulter la section "Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

CREDIT PLUS-F.indd 31 9/30/08 10:22:45 AM

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS ARBRES, VIGNES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	**TAUX** (L/ha)	**INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE** (jours)	**FRÉQUENCE PAR ANNÉE** (max)	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**	**COMMENTAIRES** (Taux pour la suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	2,25 - 12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	Mélange en réservoir 2,25 – 12 + Simazine 2,0 –4,5 kg ma/ha	-	1	Annuelles et vivaces	Suppression durant la saison entière (pré-émergence). Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Se conformer aux plus rigoureuses restrictions de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep Nine-T ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex .

CREDIT PLUS-F.indd 32 9/30/08 10:22:45 AM

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour la suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Raisins	2,25 - 12	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété de raisons Concord, enlever avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter. Enlever les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets cultivés	2,8 – 5,6	30	1	Chiendent	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 1-2% (application localisée)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de croissance végétative. Consulter section 9.3 pour les instructions des applications localisées.
Avelines, Noisettes (plantations établies)	2,25 – 3,5	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de Siebold	2,25 - 12	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière. Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 2% (Consulter la section "Applicateurs à humectation", 9.12).
Fraises	Solution à 1-2% (application localisée) Solution à 33% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les sections 8.1 et 8.2). Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés. Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.
Canneberges	Solution à 20% (1L de l'herbicide liquide Credit Plus + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (consulter section 9.12).

CREDIT PLUS-F.indd 33 9/30/08 10:22:45 AM

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour la suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Betteraves sucrières	Solution à 1-2% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	*Cuscutes spp.*	Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison. Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.
Asperge	1,25 – 2,5	7	1	Seigle semé à l'automne	Appliquer au printemps avant l'emergence des pousses d'asperge.

®Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Protection des Cultures Canada, Inc.
®Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (Ginseng nord-américain):

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usage limités demandés pas les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures inscrites sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usage décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN
Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol pour suppression des mauvaises herbes annuelles et mauvaises herbes vivaces. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

CREDIT PLUS-F.indd 34 9/30/08 10:22:45 AM

9.11 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF
APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas). Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les plantations d'arbres indiqués dans ce livret. Consulter le section 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur les mauvaises herbes. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroit très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir de meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections **"Suppression des mauvaises herbes annuelles"** (7.1) et **« Suppression des mauvaises herbes vivaces"** (8.1), le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.
- Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder propres les surfaces humectantes.
- Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.

CREDIT PLUS-F.indd 35 9/30/08 10:22:45 AM

- NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influer sur la suppression. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.
- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influer sur la suppression. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.
- Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.
- Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau – Mélanger 0,5 à 1,0 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 5 pourcent à 10 pourcent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 1 litre de produit dans 2 litres d'eau pour avoir une solution à 33 pourcent.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 et 5.0)) AVANT DE LIRE LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, les pipelines, les routes, les lignes téléphoniques et électriques, les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les endroits d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et les autres terrains publics, les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE : Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

CREDIT PLUS-F.indd 36 9/30/08 10:22:45 AM

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	ÉLEVÉ AVEC APPAREIL MANUEL % SOLUTION	
Herbes annuelles et à larges feuilles	2,25 – 3,5	50 - 100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance.
Vivaces Chiendent	2,5	50 – 300	1	Mauvaises herbes en pleine croissance.
	4,75 – 7,0	50 – 300	2	Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (consulter section 8.2.2)
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75 – 7,0	100 – 300	2	Taux supérieur pour suppression à long terme et infestations graves.
Salicaire pourpre	6,0	300 – 600	1 – 2 (ou 33% pour les appareils à humectation)	Consulter secction 10.2.3 pour instructions concernant la salicaire pourpre.
Autres vivaces	7,0 – 12,0	100 - 300	2	Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine occidentale, saule	3,0 – 6,0	100 – 300	1 – 2	Été jusqu'au début de l'automne (consulter la section « Application au sol », 10.2.1).
Érable, framboisier, aulne	6,0	100 - 300	2	Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne. En automne préférablement.
Rénovation du gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 – 12,0	100 - 300	1 - 2	Pour les vivaces, le taux supérieur de la gamme.
Les abords des chemins (largeur de 1-2 m à côté des chemins). Mauvaises herbes annuelles consulter les sections des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes supprimées.	1) 0,75-1,0 + 1,25 - 2,5 L DyCleer 480 ou 2) 0,75-1,0 + 0,30 L DyCleer 480 + 1,2 L 2,4-D amine 500	25 - 150	-	Consulter la section 7,1 pour les taux spécifiques des annuelles. Pour les autre mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Ne pas appliquer à l'eau stagnante.

CREDIT PLUS-F.indd 37 9/30/08 10:22:46 AM

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU* (L/ha)	ÉLEVÉ AVEC APPAREIL MANUEL % SOLUTION	
Suppression résiduelle (annuelles et vivaces) Le composant simazine de ce mélange en réservoir supprimera tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines espèces des annuelles.	2,5 – 12,0 + 1) 2,5 - 5,6 kg Simazine 80W ou 2) 4,0 – 9,0 L Simadex Fluide	200 - 400	-	Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Seulement une application par année. Utiliser selon les instructions plus restrictives de chaque étiquette. Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence, ex. 2,0 – 4,5 kg simazine/ha.

* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, voir les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles» (7.1) et «Suppression des mauvaises herbes vivaces» (8.1).

** Les applications aériennes doivent être limitées à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section «Application aérienne» (10.2.2).

® DyCleer est une marque déposée de Syngenta Protection des Cultures Canada, Inc.
® Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON AGRICOLES

Application Foliaire

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvue que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de la suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles. Pour toute suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

CREDIT PLUS-F.indd 38 9/30/08 10:22:46 AM

10.2.1 APPLICATION TERRESTRE :
Tous les usages sur les terres non agricoles
Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 1 pour cent à 2 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 6 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (* Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 APPLICATION AÉRIENNE : Pour les emprises industrielles seulement
Mode d'emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide national d'application de pesticides par aéronef (élaborées par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé . Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

CREDIT PLUS-F.indd 39 9/30/08 10:22:46 AM

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 - 100 litres par hectare.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser les doses de 6 litres par hectare pour l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à contrôler. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de bouillie à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond.
(*répression seulement)

CREDIT PLUS-F.indd 40 9/30/08 10:22:46 AM

10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. L'herbicide liquide Credit Plus n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, voir section 9.12
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1.6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à ROULEAU ou À MÈCHE, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section «Équipement sélectif» (9.12) pour plus de précisions.

10.4 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la section «Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles» (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la section «Suppression des mauvaises herbes annuelles» (7.1) ou « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte, on applique le produit après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

CREDIT PLUS-F.indd 41 9/30/08 10:22:46 AM

10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON-AGRICOLES

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,5 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimetres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimetres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées :

AULNE - *Alnus spp.*
BOULEAU - *Betula spp.*
CÈDRE -*Thuja spp.*
CERISIER - *Prunus spp.*
DOUGLAS TAXIFOLIÉ
(ou «sapin de Douglas») - *Pseudotsuga spp.*
ÉRABLE*- *Acer spp.*
PIN - *Pinus spp.*
PEUPLIER - *Populus spp.*
PRUCHE - *Tsuga spp.*
SAULE - *Salix spp.*

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolé. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression optimale de l'érable grandifolé.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour un contrôle optimal, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,5 millilitres de produit par 5 centimetres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Voir la liste partielle des espèces supprimées à la section « applications par injection pour tous les usages sur les terres non-agricoles» (10.5).